

## Extrait du Registre des Délibérations

### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du Jeudi 11 Juillet 2024 à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 03 Juillet 2024, s'est réuni, salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

#### Etaient présents : 24

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Danièle Brochu, Michel Forget, Marie Madeleine Bergot, Pascale Douineau, Nadine Constantino, Manuel Pottier, Isabelle Baltus Yves Schryve, David Le Doussal, Jean Pierre Moing, Yvette Metzguer, Isabelle Le Douaron, Arnaud Le Pennec, Pierre Guillon, Noëlle Brunerie, Leila Baron, Eric Saintilan, Michel Tobie, Bruno Goenvic, Serge Nilly, Alain Kerhervé.

#### Pouvoirs : 9

Eric Alagon a donné pouvoir à Michaël Quernez  
Stéphanie Mingant a donné pouvoir à Danièle Kha  
Morgane Come a donné pouvoir à Danièle Brochu  
Emilie Cérisay a donné pouvoir à Marie Madeleine Bergot  
Christophe Couic a donné pouvoir à Patrick Tanguy  
Frédérique Dieter-Pustoc'h a donné pouvoir à Pascale Douineau  
Ronan Gouerec a donné pouvoir à Isabelle Le Douaron  
Didier Le Roux a donné pouvoir à Yves Schryve  
Sonia Monfort a donné pouvoir à Eric Saintilan

#### Absent non excusé :

#### Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

#### Secrétaire de séance :

### **3. SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE CYCLABLE - AMENAGEMENTS AU BOURGNEUF ET RUE DE KERJOUANNEAU : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DU PACTE FINISTERE 2030 - VOLET 2**

#### Exposé :

Dans le cadre des opérations de revitalisation des territoires, la Ville de Quimperlé a été lauréate de l'appel à projet régional 2019 pour la redynamisation des centres villes, cycle travaux, incluant des actions portant sur la mobilité.

Cette stratégie de dynamisation s'appuie sur une démarche active de soutien à la qualité architecturale et au cadre de vie. Elle se traduit par la nécessité « d'habiter le patrimoine » pour répondre aux objectifs suivants :

- Affirmer la fonction de centralité du centre-ville historique,
- Mettre en valeur le patrimoine bâti exceptionnel,
- Résorber les logements vacants et l'habitat indigne,
- Gérer les mobilités,
- Renforcer la convivialité,
- Développer la notoriété et le rayonnement de la Ville,

La mise en œuvre de cette stratégie a conduit le Conseil municipal de Quimperlé à approuver par délibération le 3 juillet 2019 son Plan Local de Déplacement (PLD) visant à améliorer les mobilités tout en favorisant les pratiques de déplacements plus vertueux et favorables à la qualité de vie de la population.

Le plan d'action du PLD doit permettre notamment de favoriser la pratique du vélo en Ville en :

- Développant un réseau cyclable
- Garantissant la cyclabilité dans les quartiers
- Requalifiant les entrées de Ville,

#### **Schéma opérationnel cyclable**

Le schéma opérationnel cyclable est un document cadre à long terme sur la politique cyclable. Il contribue à promouvoir de manière concertée l'usage du vélo en développant notamment un réseau d'itinéraires continus et sécurisés permettant de donner une vraie place aux cyclistes.

Cette démarche a permis :

- D'élaborer le réseau cyclable de la Ville de Quimperlé en intégrant l'amélioration de la cyclabilité de la zone 30 tout en créant des continuités cyclables entre la zone 30 et les sorties d'agglomération ;
- De guider les investissements de la Ville sur le court et moyen terme pour apporter continuité, sécurité et cohérence de traitement au regard des itinéraires mis en place dans les schémas cyclables intercommunal et départemental (Itinéraires d'intérêt Départemental ou d'intérêt local) ;

#### **➤ Une démarche de concertation engagée depuis le 4 novembre 2021 avec la population**

Dans le cadre de la mission confiée au bureau d'étude relative à l'élaboration d'un maillage cyclable, la Ville de Quimperlé a décidé de coconstruire son schéma cyclable avec la population pour répondre aux enjeux suivants :

- Développer une offre fonctionnelle en :
  - Reliant les quartiers aux pôles générateurs de déplacements
  - Traitant les coupures du réseau existant

- Structurant les itinéraires autour des axes routiers majeurs
- Assurant la connexion avec les autres communes alentours
- Développer les services de mobilité en
  - Communiquant et sensibilisant la population à la pratique du vélo
  - Proposant du stationnement pour les vélos

### Les objectifs du schéma cyclable

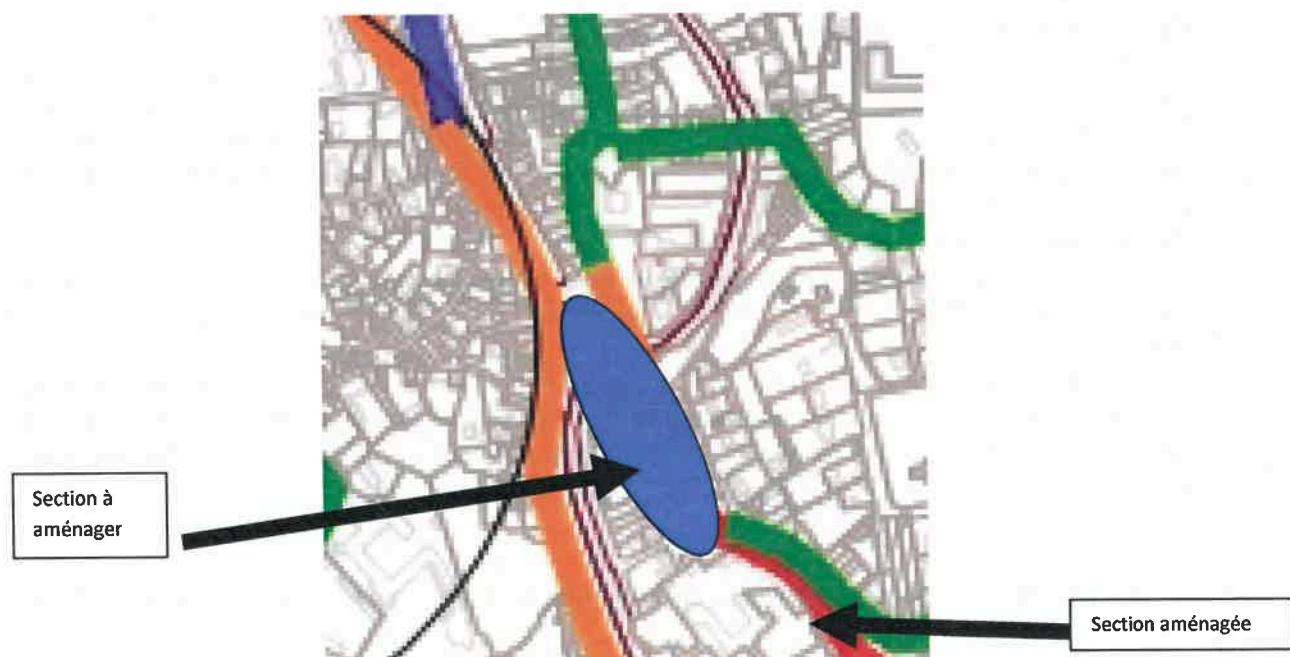
- Objectif 1 : Sécuriser la zone 30 • Apaiser • Jalonner • Traiter les points durs
- Objectif 2 : Assurer les connexions entre les quartiers • Créer des itinéraires sécurisés et lisibles • Relier les quartiers aux pôles générateurs de déplacements • Relier la plage Le Poulu • Traiter les coupures du réseau existant • Structurer les itinéraires autour d'axes routiers majeurs
- Objectif 3 : Améliorer l'existant • Aménagements cyclables non réglementaires • Dispositifs non adaptés à l'usage (ex: chicanes)
- Objectif 4 : Développer les services de mobilité • Communiquer et sensibiliser les habitants à la pratique du vélo • Proposer du stationnement pour les vélos

Le schéma cyclable opérationnel a été approuvé au Conseil Municipal du 26 octobre 2022

Afin de répondre aux enjeux retenus sur le schéma cyclable notamment la cyclabilité de la zone 30 et la gestion de certains points durs et d'assurer des connexions sécurisées inter quartier et également autour des axes routiers majeurs, des esquisses d'aménagements ont été réalisées. Ces aménagements projetés sont présentés dans les paragraphes suivants :

#### 1 - Rue du Bourgneuf

Cette section d'une longueur de 180m permet la connexion entre la rue de Lorient et la place De Gaulle (porte d'entrée du quartier Basse ville)



Afin d'assurer la sécurité des utilisateurs cyclistes sécurisée par des bandes cyclables sur sa partie basse et la place du Général de Gaulle (zone apaisée - entrée de la Basse ville), un aménagement de cette portion est nécessaire.

Cette zone avec des emprises très larges et un nombre d'usages importants doit rendre un espace nécessaire à l'usage des mobilités actives.

Une attention particulière sera apportée à la gestion des raccordements entre l'aménagement existant de la rue de Lorient et la rue du Bourgneuf. Des aménagements ponctuels sur la portion pour permettre une amélioration des cheminements doux seront réalisés

## 2- Axe avenue Leclerc vers Quimperlé Communauté

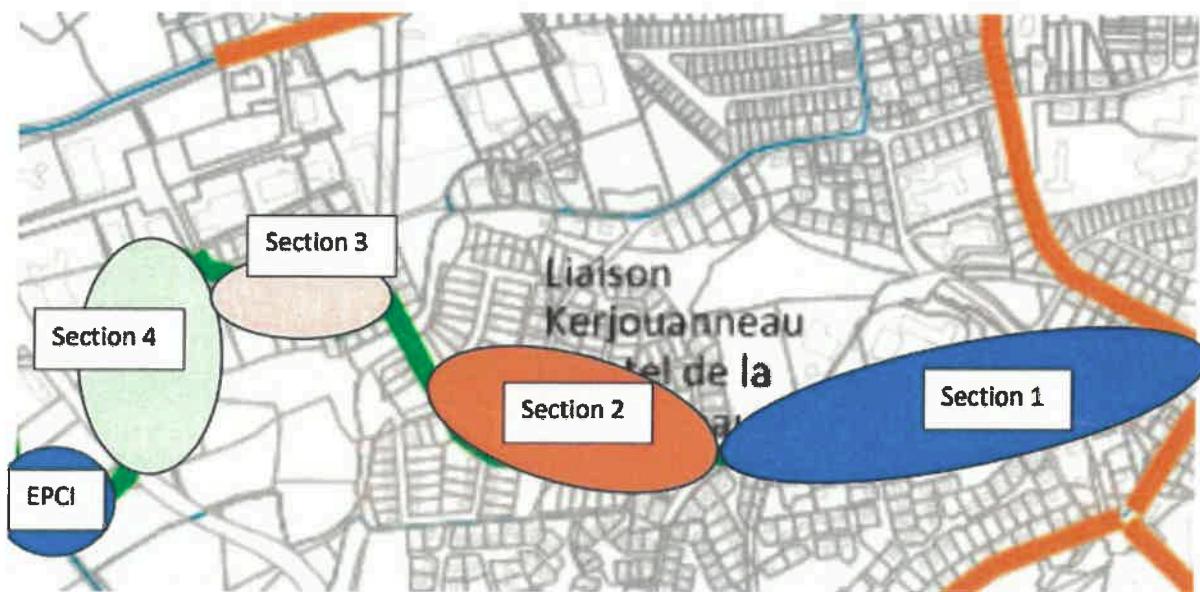
Cette section a pour objectif de relier un axe présent sur le schéma intercommunal de Quimperlé Communauté (avenue Leclerc) au siège de l'EPCI (Quimperlé Communauté). Cet axe transite par des équipements recevant du public à savoir :

- Un collège public : collège de la Villemarqué
- Une crèche communale
- Un complexe sportif : complexe de Kerjouanneau
- Le centre aquatique intercommunal
- Une zone commerciale
- Le siège de l'EPCI

Elle emprunte les rues de Kerjouanneau, de Rosa Park, Jean Colas et Aimé Césaire.

Cette section, empruntant des infrastructures urbaines existantes, était dépourvu d'aménagements cyclables aux normes et présentait des désordres structurels importants (rue de Kerjouanneau) rendant impossible la pratique du vélo

Le plan de situation suivant présente les différentes sections de ce projet.



**La section 1** a pour origine un carrefour entre l'avenue Leclerc et la rue de Kerjouanneau, c'est une voie de déserte d'une grande poche d'habitation de Quimperlé et un accès à des équipements publics (collège, école, complexe sportif, crèche).

Le parti retenu pour l'aménagement de l'avenue Leclerc (emprise totale : entre 8 et 9m) est de créer, de part et d'autre, deux bandes cyclables de largeur 1.50m. Une attention particulière sera apportée au niveau des raccordements avec les voies adjacentes.

**- La section 2** a pour origine la fin de la rue de Kerjouanneau en extrémité de la section 1 puis passage sur la rue de Rosa Parks pour terminer au niveau d'une passerelle permettant le passage du ruisseau « le Kerjouanneau » pour rejoindre la rue Jean Colas. Cette section, très peu fréquentée et de desserte nous amène à proposer un partage de la voirie.

**- La section 3** a pour origine la sortie de la passerelle et le début de la rue Jean Colas. L'itinéraire emprunte la rue Jean Colas puis la rue Aimé Césaire jusqu'à un cheminement boisé situé au droit de la piscine intercommunale. Cette section, très peu fréquentée et de desserte nous amène à proposer un partage de la voirie.

**- la section 4** est existante dans un sentier boisé (3m) de large. Aucun aménagement de surface ne sera réalisé.

Aucune acquisition foncière ne sera nécessaire pour réaliser ces aménagements cyclables. L'ensemble des voies appartiennent au domaine public (communal)

### 3- Aménagement de stationnement vélo

Suite au déploiement de la pratique cyclable sur Quimperlé et dans l'optique de proposer un service répondant à un besoin, un déploiement de stationnement cyclable par appuis vélos et abris vélos sera réalisé sur le territoire communal

- 150 appuis vélos sont projetés
- 10 abris vélos sont projetés

Depuis 2021, la Ville sollicite des aides financières auprès de l'Etat, de l'Union Européenne au titre des fonds REACT-EU, de la Région Bretagne, du Conseil Départemental du Finistère, de Quimperlé Communauté et de la FUB (fédération des utilisateurs de la bicyclette).

Le plan de financement prévisionnel est actualisé comme suit :

VILLE DE QUIMPERLE : Aménagement cyclable Bourgneuf - Kerjouanneau - stationnement

Opérations		Montant HT	FINANCEMENT VELO				
			ALVEOLE PLUS	Région	CD29	OC	Ville
rue du Bourgneuf	aménagement de voirie + signalisations	25 000,00 €		2 500,00 €	9 375,00 €	7 500,00 €	5 625,00 €
rue de Kerjouanneau	aménagement de voirie + signalisations	65 000,00 €		15 000,00 €	24 375,00 €	9 750,00 €	15 875,00 €
stationnement vélo	Appuis vélo + abri vélo	70 000,00 €	19 520,00 €	7 500,00 €	26 250,00 €		16 730,00 €
<b>Sous total</b>		<b>160 000,00 €</b>	<b>19 520,00 €</b>	<b>25 000,00 €</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>17 250,00 €</b>	<b>38 230,00 €</b>

### Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel actualisé
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière du Conseil Départemental du Finistère à travers son volet 2 du Pacte Finistère 2030,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes aides financières relatives à la mise en œuvre du schéma opérationnel cyclable,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

Avis favorable de la commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques, de l'administration générale et de la tranquillité publique du 2 juillet 2024

Décision : Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité

